



Qui doit payer les obsèques

Par **lily090263**, le **09/01/2017** à **19:25**

bonsoir

qui doit payer les obsèques de mon ex compagnon ?

nous avons eu 2 enfants

séparés depuis 2011

il n a jamais payé de pension alimentaire car nous ne sommes jamais passer devant le juge ,
lui ne voulait pas et pour ne pas avoir d ennuis je n ai pas insisté

depuis 2011 il n a jamais participé aux frais scolaire ni rien d autres

il vient de décéder et sa famille demande à mes enfants de tout prendre en charge les frais
ils sont majeurs et commencent juste à travailler

aucun des 2 ne veut payer

que puis je faire

merci

Par **amajuris**, le **09/01/2017** à **20:48**

bonjour,

Les frais d'obsèques sont normalement, et en priorité, prélevés sur les biens de la succession.
Lorsque la valeur des biens de la succession est insuffisante, les frais d'obsèques sont
assimilés à une dette alimentaire.

Ainsi, au sein de la famille du défunt, et même si elles ont renoncé à la succession, les
personnes tenues au paiement des frais d'obsèques sont ses descendants, et ses
ascendants.

Ces personnes doivent assumer la charge de ces frais dans les conditions suivantes :

- dans la proportion de leurs ressources,

- et sous la réserve que la dépense ne soit pas excessive (exemples : commande d'une pierre tombale somptuaire, élévation d'un monument funéraire, etc)."

source:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>

de ce qui précède, il appartient à vos enfants de payer les obsèques de leur père.
mais vous pouvez les payer à leurs places.

salutations

Par **lily090263**, le **09/01/2017** à **20:53**

bonsoir

c est bien ce que je pensais .

j espère qu'ils n'auront pas à emprunter et je vais les aider comme je pourrai

merci de la réponse

bonne soirée